

GRANCY-INFO

DECEMBRE 2011

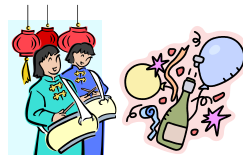


DENEIGEMENT

Au niveau communal, la Municipalité rappelle que les moyens sont mis en œuvre afin d'assurer la praticabilité du réseau communal de 7 heures à 22 heures (comme cela est le cas pour le Canton).

Les automobilistes sont priés de prendre leurs dispositions pour emprunter la route en dehors des heures susmentionnées. Les équipements hivernaux des véhicules sont vivement recommandés voire même indispensables.

Une nouvelle fois, nous nous permettons de rappeler que les chemins AF – Grancy-Vullierens – Grancy-Senarclens – Grancy-La Chaux et Grancy-St-Denis ne sont pas déneigés ni salés. Les usagers qui s'engagent sur ces chemins le font à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité.



BAL DU NOUVEL-AN ET SOIREE CHOUCROUTE

La Municipalité communique qu'elle a autorisé les deux «fêtes» suivantes et qu'elle encourage chacun et chacune à y participer :

- Le bal du Nouvel-An qui aura lieu le dimanche 1^{er} janvier 2012, organisé par la Société de Jeunesse
- La soirée choucroute le samedi 7 janvier 2012, organisé conjointement par les Sociétés de tir et l'Echo de la Risaz (Chœur d'hommes)

Elle remercie d'ores et déjà la population du bon accueil réservé aux manifestations susmentionnées ainsi que sa compréhension envers les nuisances sonores qui pourraient en découler.

La Municipalité